



CLUB DE PASSIONNES
DE VEHICULES ANCIENS

Saint-Loup-Géanges, le 16 février 2020

Procès-verbal de l'assemblée générale des TITINES DE LA COTE

Sous la présidence de René Pillet, l'assemblée générale de l'association des « Titines de la Côte » de l'année 2019 s'est tenue samedi 15 février 2020 à 17 h 30 à la salle de réunion des associations de Montagny-lès-Beaune. Denis Thomas, conseiller départemental, nous a rejoint dans la soirée. Trente-quatre adhérents sur cinquante-et-un que compte le club étaient présents à la réunion. Quelques uns se sont excusés à savoir, Éliane et Hervé Pacaud, Chantal et Gilles Malterre, Valérie et Christophe Moingeon, Josiane Bene-Gerbier et Dominique Roy, Véronique Vincent et Patrick Vuillot ainsi que Janine Délémontez et André Tourneux.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en début de séance, les Titiniens ont voté à l'unanimité les statuts des Titines, élaborés et présentés par Muriel Poil.

Le vice-président, Pascal Menault a résumé les activités et sorties, qui avec un total de 1300 km ont emmené les Titiniens sur les routes de la région. De Château-Chinon à Baigneux-les-Juifs, Bussy-Rabutin, Baume-les-Dames et la Bresse et Tournus, les Titiniens ont vécu de très bons moments sur des sites remarquables sans oublier la sortie sapins avec son côté gastronomique. De plus, ils ont promené les résidents de la villa Médicis dans les hautes-Côtes, certains ont participé à la manifestation de Cheilly-lès-Maranges en mai, véhiculé les représentants d'Engie et traversé Paris en juillet. C'est donc une belle activité des Titines en cette année 2019. Pour 2020, après quelques recherches le calendrier a pu avancer (joint en annexe).

Les comptes de la trésorière, Monique Pillet ont été présentés au moyen d'un diaporama projeté par Muriel Poil. Le bilan financier au 31 décembre 2019 s'établit ainsi : Arrêté au 31 décembre 2019, il se traduit par un solde créditeur de 4 933,59 euros. Pour l'année 2019, il représente un excédent de 1 017,73 euros. Le président remercie la municipalité de Montagny-lès-Beaune pour sa subvention de 150 euros. Vote à l'unanimité.

Entre autres sujets évoqués, pour diverses raisons le résultat de la vente des calendriers n'a pas eu le succès escompté de même que les contacts avec les sponsors, certains ne désirant pas continuer leur collaboration. Des améliorations sont donc à prendre en compte à l'avenir.

Élections : Le comité d'administration est composé de sept membres et, pour un renouvellement par tiers, il est souhaité d'en élire deux nouveaux. Patrice Haberthur et Mathieu Crus se sont montrés volontaires pour entrer au comité. Merci à eux. D'autre part Monique Pillet et Muriel Poil sont renouvelés à leurs postes. D'autre part, Pascal Menault ne désire pas rester au poste de vice-président, néanmoins, il demeure au comité d'administration. Vote à l'unanimité.

Le but principal de cette élection était d'élire un président à la place de René Pillet qui avait pris provisoirement ce poste jusqu'à l'assemblée générale après la démission de Paul Blin

et de pérenniser l'avenir du club. Malgré les prévisions, aucune candidature ne s'est manifestée aussi, le comité d'administration se réunira mercredi 19 février 2020 au domicile du président à Saint-Loup-Géanges afin de tenter de débloquer la situation.

En attendant, le bureau est constitué comme suit :

- Président : René Pillet (Saint-Loup-Géanges)
- Président adjoint : Muriel Poil (Mellecey)
- Trésorière : Monique Pillet (Saint-loup-Géanges)
- Trésorière adjointe : Françoise Orain (Bouze-lès-Beaune))
- Secrétaire : Jean-Pierre Ley (Pommard)
- Membres : Paul Blin (Montagny-lès-Beaune), Pascal Menault (Montagny-lès-Beaune), Patrice Haberthur (Saint-Loup-Géanges) et Mathieu Crus (Quincey)
- Webmaster : Muriel Poil (Mellecey)

Le diaporama résumant les activités de l'année a été projeté par Muriel Poil puis l'apéritif ont précédé le repas choucroute dans la grande salle, moment de partage réussi en toute amitié.

Le président : René Pillet

Le secrétaire : Jean-Pierre Ley